



ACT

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Guide Pratique pour Optimiser l'Efficacité
Énergétique dans le Secteur Tertiaire

Le dispositif des CEE : Comment cela fonctionne ?

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), instaurés par la loi POPE du 13 juillet 2005, constituent un dispositif clé de la politique énergétique française. Ils ont été créés pour répondre aux objectifs fixés par la Directive Européenne sur l'Efficacité Énergétique et visent à promouvoir une gestion plus responsable des ressources énergétiques.

Ce mécanisme incite l'ensemble des acteurs — particuliers, collectivités, entreprises, etc. — à réaliser des actions concrètes visant à réduire leur consommation énergétique. Grâce aux CEE, ces initiatives sont valorisées et encouragées, permettant ainsi de conjuguer efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre et optimisation économique.



Fonctionnement des CEE et le rôle d'ACT France



Les étapes clés



IDENTIFICATION DES TRAVAUX

Choisir des travaux d'économies d'énergie éligibles.



RÉALISATION DES TRAVAUX

Faire exécuter les travaux par des professionnels certifiés.



OBTENTION DES CERTIFICATS

Les travaux réalisés sont validés et les certificats d'économies d'énergie CEE sont délivrés.



Le point sur la réglementation

Le Décret Tertiaire

Le secteur tertiaire est l'un des plus énergivores en France, représentant :

- 263 TWh de consommation énergétique en 2020, soit 17 % de la consommation énergétique totale.
- Plus de 25 % des émissions de gaz à effet de serre (GES).

OBJECTIFS DU DÉCRET TERTIAIRE

Adopté dans le cadre de la loi ÉLAN, ce décret impose des objectifs progressifs de réduction des consommations énergétiques des bâtiments à usage tertiaire :

- **-40 %** d'ici 2030 ;
- **-50 %** d'ici 2040 ;
- **-60 %** d'ici 2050.

POURQUOI EST-IL ESSENTIEL ?

- 1. Environnemental** : Contribuer à la réduction des émissions de GES, améliorer la qualité de l'air et répondre aux enjeux climatiques.
- 2. Économique** : Réaliser des économies sur les coûts d'exploitation, notamment liés à l'énergie.
- 3. Réglementaire** : Respecter les exigences légales pour éviter des sanctions ou amendes.

Le Décret BACS

Ce décret, quant à lui, vise l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments. Ces dispositifs permettent de mieux gérer les consommations énergétiques grâce à des technologies avancées, telles que :

- La programmation des équipements (chauffage, ventilation, climatisation).
- La surveillance en temps réel des consommations.
- L'optimisation des performances énergétiques des bâtiments.

BÉNÉFICES DU DÉCRET BACS

- Réduction immédiate des consommations énergétiques, grâce à une gestion automatisée.
- Amélioration du confort des occupants, via une régulation plus précise des équipements.
- Collecte de données détaillées pour mieux comprendre et maîtriser les usages énergétiques.

UNE APPROCHE COMPLÉMENTAIRE

En résumé, les décrets s'inscrivent dans une stratégie globale visant à :

- Transformer les bâtiments tertiaires en infrastructures plus performantes et respectueuses de l'environnement.
- Exploiter les technologies intelligentes pour réduire les consommations énergétiques et anticiper les besoins futurs.

Pour aller encore plus loin :



LOI LOM (LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS)

Adoptée en décembre 2019, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) vise à réduire les émissions de CO₂ liées aux transports en encourageant la mobilité propre, notamment par l'électrification des flottes de véhicules et l'installation de bornes de recharge dans les bâtiments tertiaires.



Les opérations avec un fort indice de couverture

Opérations éligibles conformes au 64^{ème} et 65^{ème} arrêtés

ISOLATION

BAT-EN-101 : Isolation des combles ou des toitures 🇪🇺🇪🇺🇪🇺

BAT-EN-102 : Isolation des murs 🇪🇺🇪🇺

BAT-EN-103 : Isolation des planchers bas 🇪🇺🇪🇺

BAT-EN-107 : Isolation des toitures terrasses 🇪🇺🇪🇺

THERMIQUE

BAT-TH-102 : Chaudière collective 🇪🇺🇪🇺🇪🇺

BAT-TH-113 : Pompe à chaleur de type air/eau 🇪🇺🇪🇺🇪🇺👍

BAT-TH-113 : Pompe à chaleur de type eau/eau 🇪🇺🇪🇺🇪🇺

BAT-TH-127 : Raccordement à un réseau de chaleur 🇪🇺🇪🇺🇪🇺👍

BAT-TH-140 : PAC à absorption de type air/eau ou eau 🇪🇺🇪🇺👍

BAT-TH-141 : PAC à moteur gaz de type air/eau 🇪🇺👍

BAT-TH-142 : Déstratificateur 🇪🇺🇪🇺🇪🇺

BAT-TH-146 : Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire 🇪🇺🇪🇺🇪🇺

BAT-TH-153 : Système de confinement des allées froides et allées chaudes dans un Data Center 🇪🇺🇪🇺🇪🇺

BAT-TH-155 : Isolation de points singuliers d'un réseau 🇪🇺🇪🇺🇪🇺

BAT-TH-157 : Chaudière biomasse collective 🇪🇺🇪🇺🇪🇺👍

BAT-TH-158 : Pompe à chaleur réversible de type air 🇪🇺🇪🇺

REGULATION ET SERVICES

BAT-SE-103 : Réglage d'une installation de chauffage d'eau chaude

BAT-SE-104 : CPE Services / chauffage

BAT-TH-108 : Système de régulation par programmation d'intermittence

BAT-TH-109 : Optimiseur de relance en chauffage collectif

BAT-TH-116 : Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire

PRODUCTION DE FROID

BAT-EQ-124 : Fermeture des meubles frigorifiques de vente à température positive

BAT-EQ-125 : Fermeture des meubles frigorifiques de vente à température négative

BAT-EQ-130 : Système de condensation frigorifique à haute efficacité

BAT-TH-134 : Régulation sur groupe froid haute pression flottante

BAT-TH-135 : Dispositif performant d'alimentation sans interruption (data center)

BAT-TH-139 : Récupération de chaleur sur groupe de production de froid

BAT-TH-145 : Régulation sur groupe froid basse pression flottante

BAT-TH-156 : Freecooling en substitution d'un groupe froid pour la climatisation

BAT-TH-159 : Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de froid



Combinez les Opérations à Forte Couverture et les « Coup de Pouce » pour Maximiser Vos Économies

Cette approche permet de lever les obstacles financiers liés aux projets de rénovation énergétique tout en maximisant les avantages des certificats d'économies d'énergie (CEE). Grâce aux « Coup de pouce » CEE, mis en place par l'État, vous bénéficiez de primes bonifiées pour des opérations ciblées d'économies d'énergie, permettant d'accélérer la rénovation de votre parc immobilier. En combinant ces dispositifs, vous améliorez significativement la performance énergétique de vos bâtiments tout en optimisant les coûts.



EXAMPLE

Zoom sur le « Coup de pouce Chauffage » : une opportunité à ne pas manquer



Pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, le dispositif « Coup de pouce Chauffage » propose une prime bonifiée pouvant aller jusqu'à 3 fois le montant standard pour certaines opérations. Sont concernées notamment l'installation de pompes à chaleur (PAC) ou de chaudières biomasse en remplacement d'équipements vétustes.

Attention : les travaux doivent impérativement être engagés avant le 31 décembre 2025 pour bénéficier de cette prime exceptionnelle.

Vous avez déjà engagé ou planifié des travaux avec vos partenaires ?



01.

ACT vérifie l'éligibilité aux CEE et optimise leur valorisation financière.



02.

ACT identifie les opportunités de primes maximales, notamment via les fiches « Coup de pouce ».

Vous conservez la maîtrise de vos travaux tout en déléguant l'intégralité de la partie financement à ACT : calcul de la prime, contractualisation, versement. C'est donc une solution idéale si vous réalisez déjà des travaux avec vos prestataires habituels.

L'AVANTAGE

Des primes CEE optimisées, sans contrainte opérationnelle ni modification de vos processus internes.

Vous n'avez pas encore lancé de démarche, mais souhaitez structurer une stratégie énergétique conforme aux exigences réglementaires ?



01.

ACT vous accompagne pour construire un projet éligible aux CEE et en maximiser la valorisation.



02.

ACT identifie les gisements d'économies d'énergie sur vos sites.



03.

ACT vous aide à sélectionner un partenaire travaux fiable et adapté.



04.

ACT assure le montage administratif complet du dossier CEE et vous assure de bénéficier d'une prime CEE sécurisée dès l'amont du projet.

Vous gardez le contrôle sur vos objectifs tandis qu'ACT prend en charge l'ensemble du projet : audit énergétique, sélection du partenaire travaux, montage du dossier CEE, valorisation financière. Une solution clé en main pour aller plus loin avec un projet structuré et piloté de A à Z.

L'AVANTAGE

Des économies d'énergie et des gains financiers rapides, sans mobilisation de vos ressources internes. ACT pilote l'ensemble de la démarche.



ACT : votre partenaire pour concrétiser vos projets énergétiques

Nos experts apportent leur savoir-faire pour transformer vos ambitions en résultats concrets.

Une Présence globale, un impact local

Chez ACT France, nous mettons à profit nos réseaux internationaux tout en maintenant un ancrage local fort.

Nos 9 000 clients bénéficient de notre approche collaborative, de notre expertise pointue et de notre engagement constant à les accompagner dans leurs objectifs Net Zero.

Votre partenaire pour concrétiser vos projets énergétiques

Nos experts apportent leur savoir-faire pour transformer vos ambitions énergétiques en résultats concrets :

Optimisez la réalisation de vos projets de performance énergétique en identifiant des gisements d'économies d'énergie et des chantiers à plus fort impact.

Selon votre besoin, ACT France vous accompagne sur toute la chaîne de valeur de la performance énergétique : conseil, valorisation des investissements énergétiques, gestion de projet et optimisation des financements.

Une Question ou un Projet ?

Vous avez une question sur les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ou un projet d'efficacité énergétique ?

- Contactez-nous pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.
- Tout savoir sur le projet d'efficacité énergétique de l'hôpital Saint Louis



ACT

5 rue Alfred de Vigny
75008 Paris
France

+ 33 805981215
paris@actcommodities.com



www.actgroup.com